



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

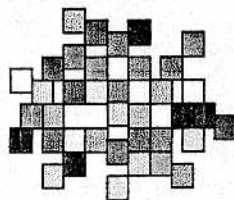
DGIV/CULT/MOSAIC(2000)15

MOSAIC

Managing an Open and Strategic Approach in Culture

Les Centres culturels: espaces de démocratie culturelle

Thérèse MANGOT



Ce texte est proposé par Madame Thérèse MANGOT suite à sa participation aux séminaires sur "Le Statut et le management des centres culturels et des associations" qui se sont tenus dans le cadre du programme MOSAIC à Sarajevo les 28 et 29 octobre 1999 et à Mostar les 12 et 13 mai 2000.

I. Introduction

Quelques éléments d'histoire

L'histoire des politiques culturelles au 20^{ème} siècle en Europe s'inscrit dans une histoire sociale et politique marquée par l'obtention progressive du suffrage universel, le droit de s'associer et la réduction du temps de travail qui a permis un rapport nouveau des citoyens à leur temps libre.

A côté de la fonction éducative (l'instruction est devenue publique et obligatoire) et d'une fonction sociale (les formes d'assistance publique ont remplacé en partie l'aide caritative), une fonction culturelle publique s'est progressivement développée.

Avant cette époque, les groupes sociaux différenciés organisaient leur culture sans l'aide de l'Etat. Il s'agissait, d'une part, des « beaux-arts » fréquentés par des publics cultivés des classes sociales supérieures, et d'autre part, des activités de culture populaire principalement dans la mouvance des églises et du mouvement ouvrier organisé.

Les premiers efforts de démocratisation de la culture d'Etat concerneront d'abord la lecture publique et le soutien à des associations d'éducation populaire, aux premiers Centres culturels, et, après la seconde guerre mondiale, à des maisons des jeunes (émergence de phénomènes de jeunesse qu'il s'agissait de contrôler).

Quand la Convention culturelle sera conclue par le Conseil de l'Europe dans les années 50, la fonction culturelle n'apparaît pas encore comme responsabilité publique autonome. Elle est considérée comme éducation extrascolaire.

Elle va progressivement être redéfinie comme une fonction d'utilité publique et en ce sens appelée à se démocratiser pour devenir ensuite, dans les années soixante, une composante importante du débat de société. En France, A. MALRAUX, Ministre de la Culture inaugure les Maisons de la culture. Il s'agit de démocratiser et de décentraliser la culture de Paris vers la « Province » et de nommer à la tête de ces institutions des créateurs de haut niveau. Le dispositif acquiert ses lettres de noblesse mais une autre question émerge et bientôt explose : quelle culture, pour quel peuple ? C'est ainsi qu'au tournant des années 60/70, dans la mouvance de l'effervescence sociale de Mai 68, la notion de démocratie culturelle prend le devant de la scène. Cette dernière lie culture et développement, culture et expression individuelle et collective, culture et citoyenneté.

Le rapport établi par Etienne GROSJEAN sur « 40 ans de coopération culturelle en Europe »¹ permet de saisir cette évolution.

Un peu partout en Europe, autant à l'Est qu'à l'Ouest, des espaces culturels polyvalents naissent et s'affirment (indifféremment dénommés Maisons de la culture, Centres culturels etc...). Soutenus par les pouvoirs publics, ils s'inscrivent au carrefour de la démocratisation de la culture et de la démocratie culturelle.

¹ *La Convention culturelle européenne – 1954-1994*. Rapport établi à la demande du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe sous la direction d'Etienne GROSJEAN, Strasbourg 1994 – CDCC(95)8.

A l'Est, les régimes soutiendront un extraordinaire réseau d'infrastructures culturelles disséminées dans tout le pays mais ils ne laisseront pas se développer des formes autonomes de culture. Sera seule autorisée la diffusion de certaines œuvres du patrimoine national et international qui s'inscrivent dans les valeurs préconisées par l'Etat et développant de l'éducation civique pour le moins dirigée.

En Europe occidentale, les cas de figure sont très différents. On y voit surgir des initiatives soutenues par l'Etat ou par des pouvoirs décentralisés, qui œuvrent pour une rencontre plus étroite entre les diverses formes de la culture et les différents groupes de la population. Dans ce contexte, il s'agit d'autonomiser la culture par rapport aux « piliers sociaux-philosophiques » comme les églises ou le mouvement ouvrier organisé, mais aussi de marquer la distance par rapport aux lieux artistiques habituels, principalement fréquentés par une bourgeoisie très cultivée. Les groupes sociaux qui vont investir les Centres sont des groupes intermédiaires, issus du nouveau secteur tertiaire.

Fondements de l'action culturelle : les droits culturels une des composantes des droits humains.

Avant de développer plus avant les différentes facettes d'une politique des Centres culturels, il nous faut, en amont, insérer ce propos dans une réflexion qui lui donne sens.

L'élargissement des droits humains aux droits culturels comme nouvelle génération de droits, est une des préoccupations de la Coopération culturelle au sein du Conseil de l'Europe.

R. de BODT dans son livre : « Le Cercle ouvert »² inscrit la problématique des politiques culturelles dans celles des droits humains (droits de l'homme). Il commence par rappeler que la déclaration universelle adopte un postulat de départ : « l'expérience de l'aliénation, de la souffrance, physique et morale et de la mort est la même pour tous les êtres humains quelles que soient leurs différences. Devant l'exploitation, la douleur, la terreur, la tristesse et la mort, les être humains sont égaux. Leur aspiration à la dignité et à la liberté est égale. Il convient, dès lors, qu'ils disposent des mêmes droits et qu'ils partagent une conception commune de ces droits et libertés » (extrait du préambule de la déclaration).

Si les droits de l'homme sont envisagés comme le fondement de l'action culturelle, cette dernière en retour, peut contribuer à renforcer ces droits par une pédagogie d'éveil et d'enrichissement des imaginaires. Parce que la culture et la création artistique s'adressent à la personne humaine dans toutes ses dimensions, elles sont le plus à même d'engendrer une culture multiforme, critique et débattue. En travaillant sur l'imaginaire des classes intermédiaires, la culture peut les soustraire à l'attraction qu'exercent sur elles des formes larvées de fascisme prometteuses de sécurité.

La culture peut également tout à la fois encourager le développement de la singularité (l'exercice des droits de l'homme est indissociable du libre arbitre et de l'affirmation de soi) et favoriser la solidarité qui est la condition de toute vie collective et individuelle. En ce sens, l'exclusion sociale et culturelle est un point de fracture de l'Etat de droit.

² *Le Cercle ouvert*. Roland de BODT : Racines, janvier 1999.

C'est donc dans ce cadre de référence, qu'une réflexion sur les Centres culturels et la démocratie culturelle peut trouver sa signification.

Objectif de la présente contribution.

La présente contribution a pour ambition de réfléchir à l'intérêt de développer des Centres culturels en Europe et plus particulièrement en Europe orientale. Cet intérêt doit se mesurer dans cette période-ci du développement culturel et social en tenant compte des contextes nationaux. Personne n'est en mesure de formuler d'une manière générale, valable partout et à tout moment, les éléments qui garantiraient le meilleur développement de la démocratie culturelle. C'est en effet le sens même d'une démocratie de se fonder sur une réalité particulière et sur la volonté des membres d'une communauté. Nous nous proposons de faire part de quelques clefs de référence, qui, expérience faite, se sont révélées aptes à servir de repères pour l'action.

Les Centres culturels tels qu'ils sont envisagés ci-après, le sont comme des lieux d'action culturelle intégrée, valorisant les patrimoines, les expressions du plus grand nombre et la participation citoyenne à la vie de la cité.

Ils le sont dans le cadre d'une politique culturelle publique inscrite dans un projet de développement démocratique plus large. Il ne s'agit pas de les proposer comme l'instrument unique des politiques culturelles publiques. A côté des associations citoyennes (auto-organisations soutenues ou non par les pouvoirs publics) et des institutions culturelles spécialisées (théâtres, musées, bibliothèques), les Centres culturels sont proposés comme les outils privilégiés de la rencontre avec des groupes de la population et dans le but de développer leurs projets culturels de façon concertée.

Dans cette perspective, nous parcourons ici les conditions de développement de Centres culturels en empruntant aux différents modèles qui se développent en Europe aujourd'hui.

La création future de Centres culturels devra tenir compte des changements sociaux et technologiques intervenus depuis les trente dernières années sous peine de créer des institutions qui ne correspondent plus aux sensibilités et réalités actuelles. Il faudra ainsi intégrer l'essor des communications, le développement des industries culturelles, les nouvelles formes d'interpénétration des champs sociaux et des pratiques artistiques, et enfin l'utilisation de plus en plus fréquente comme lieux culturels de bâtiments appartenant au patrimoine industriel, religieux ou artistique.

